

## AVIS DE PROMULGATION

### **RÈGLEMENT NUMÉRO 423-24 VISANT À BONIFIER LES MODES DE FINANCEMENT APPLICABLES À LA RÉSERVE ENVIRONNEMENTALE ET MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CRÉATION D'UNE RÉSERVE FINANCIÈRE POUR L'AMÉLIORATION ET LA SAUVEGARDE DU LAC SERGENT NUMÉRO 367-18**

Le conseil de la Ville de Lac-Sergent a adopté lors de la séance ordinaire tenue le 21 octobre 2024 le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 423-24 VISANT À BONIFIER LES MODES DE FINANCEMENT APPLICABLES À LA RÉSERVE ENVIRONNEMENTALE ET MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CRÉATION D'UNE RÉSERVE FINANCIÈRE POUR L'AMÉLIORATION ET LA SAUVEGARDE DU LAC SERGENT NUMÉRO 367-18

Toute personne intéressée par ledit règlement peut en prendre connaissance au bureau municipal aux heures régulières d'ouverture, ou sur le site internet de la municipalité à l'onglet *Règlements*, rubrique *Quais & Mise à l'eau*.

#### **Certificat de publication**

Je soussigné Vincent Rolland, certifie que j'ai publié l'avis ci-annexé par affichage à la mairie et par insertion sur le site Internet de la Ville de Lac-Sergent le 23 octobre 2024.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 23<sup>e</sup> jour d'octobre 2024.

Vincent Rolland, directeur général et greffier